

Dossier du BHI No. S1/4625

**LETTRE CIRCULAIRE 38/2001
18 septembre 2001**

**DEMANDE D'ADHESION DE LA
REPUBLIQUE DE MAURICE A L'OHI**

Monsieur,

Le Comité de direction a l'honneur d'annoncer que le gouvernement de la principauté de Monaco a reçu une demande d'adhésion officielle à l'Organisation hydrographique internationale (OHI) du gouvernement de la république de Maurice qui a déclaré un tonnage de 163 013 tonnes.

Conformément à l'article XX de la Convention relative à l'OHI, et en sa qualité de dépositaire de la Convention relative à l'OHI, le gouvernement de la principauté de Monaco a entrepris les démarches nécessaires afin d'obtenir l'approbation des gouvernements membres de l'OHI.

Il vous est demandé de bien vouloir contacter les autorités de votre gouvernement chargées de ces questions et de les inciter à traiter cette demande dans les plus brefs délais. En cas d'approbation de votre gouvernement, la notification officielle de celle-ci devra, comme il se doit, être adressée directement au gouvernement de Monaco par les voies diplomatiques appropriées et une copie en être communiquée au Bureau.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre amiral Giuseppe ANGRISANO
Président